



Centre Polyvalent de Formation Professionnelle

Centre de Formation en Travail Social

DETISF

Diplôme d'État Technicienne, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

PROGRAMME DE FORMATION

SOMMAIRE

1. PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉ-REQUIS :.....	2
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
3. CONTENUS DE LA FORMATION	4
4. DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION.....	5
5. MOYENS, PROJET, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES.....	5
6. QUALITÉ DES FORMATRICES /FORMATEURS	10
7. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION.....	11
8. DISPOSITIF D'INDIVIDUALISATION DE PARCOURS	13
9. ACCESSIBILITÉ VAE / APPRENTISSAGE	15

1. PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉ-REQUIS :

La formation au diplôme d'État de technicienne, technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF), de niveau IV, est accessible sans condition de diplôme préalable. Mais les candidat.e.s doivent passer des tests d'admission consistant en une épreuve écrite (appréciation du niveau général et de la qualité d'expression) et un oral (évaluation des motivations et aptitudes relationnelles).

Modalités de l'inscription à l'admission :

▪ **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Les dossiers d'inscription sont à retirer sur le site Internet de La Rouatière (Retirer un bulletin d'inscription) ou à demander par courrier au secrétariat de la Rouatière. Le dépôt de candidature s'effectue à partir du mois de janvier de chaque année (Frais de dossier : 50 Euros).

Épreuves de sélection

- Épreuve écrite d'admissibilité (durée 2 h) visant à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.
- Épreuve orale d'admission (durée 20 mn) visant à évaluer l'aptitude et la motivation des candidats.

N.B : Les candidat.e.s titulaires d'un diplôme, certificat ou titre au moins de niveau IV sont dispensé.e.s de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Coût de la sélection : 50 € (Frais de dossier), 50 € (Épreuve écrite), 80 € (Épreuve orale)

▪ **COÛT ET FINANCEMENT**

La région OCCITANIE finance 12 places chaque année pour l'accès à la formation TISF. La Région peut également verser des aides aux étudiant.e.s non-salarié.e.s dont les revenus personnels et/ou familiaux sont reconnus insuffisants et sous réserve de remplir les conditions décrites dans le règlement d'attribution des bourses sanitaires et sociales. Il existe 5 échelons de bourse (de 1525 à 4370 euros par année de formation). Pour les personnes en situation d'emploi, le cout de la formation s'élève à 11400 €.

Pour tous les stagiaires en formation quel que soit leur statut :

Droits d'inscription = 184 € par an

Frais de scolarité = 350 € à la charge du stagiaire par an.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La profession de Technicienne – Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale et son contexte d'intervention

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Elles ou ils, accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement.

Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Elles ou ils, élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service. Le projet d'intervention ainsi élaboré, définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant, les partenaires extérieurs.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Elles ou ils, contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

Les techniciennes et techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garant-e-s du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

3. CONTENUS DE LA FORMATION

LE PARCOURS DE FORMATION ET LES CERTIFICATIONS :

La Formation de Technicienne, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est une formation professionnelle d'une durée de 2 ans, comptant 950h de formation théorique et de 1155 h de stage effectués en secteur associatif, ou dans des établissements ou services médico-sociaux

Le programme de formation aborde six domaines de formation (DF) :

- **Domaine de formation 1** : 270 h

Conduite du projet d'aide à la personne

- **Domaine de formation 2** : 100h

Communication professionnelle et travail en réseau

- **Domaine de formation 3** : 150 h

Réalisation des actes de la vie quotidienne

- **Domaine de formation 4** : 150 h

Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne.

- **Domaine de formation 5** : 150 h

Contribution au développement de la dynamique familiale

- **Domaine de formation 6** : 130 h

Accompagnement social vers l'insertion

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation (950h) et 3 stages pour un total de 1155h sur une période de 20 mois

Domaine de compétence	Référentiel de compétences
DC 1 : Conduite du projet d'aide à la personne.	1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne 1.2. Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis 1.3. Mettre en œuvre le projet individualisé 1.4. Evaluer le projet individualisé 1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives
DC2 : Communication professionnelle et travail en réseau.	2.1. Elaborer, gérer et transmettre de l'information 2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe 2.3. Etablir une relation professionnelle 2.4. Assurer une médiation 2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau

Domaine de compétence	Référentiel de compétences
DC3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne	3.1. Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne 3.2. Contribuer au respect de l'hygiène 3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées
DC 4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne.	4.1. Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage 4.2. Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie 4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien
DC5 – Contribution au développement de la dynamique familiale	5.1. Aider et soutenir la fonction parentale 5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie 5.3. Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance
DC 6 – Accompagnement social vers l'insertion	6.1. Informer et orienter vers des services adaptés 6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches

4. DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

La Formation de Technicienne, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est une formation professionnelle d'une durée de 2 ans, comptant 950h de formation théorique et de 1155 h de stage effectués en secteur associatif, ou dans des établissements ou services médico-sociaux.

5. MOYENS, PROJET, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La philosophie de La Rouatière dans la transmission pédagogique qui est la sienne, s'attache tout à la fois à actualiser ses enseignements en adéquation avec les évolutions légales et réglementaires, et dans le même temps s'inscrit comme lieu de veille politique et sociétal, d'expérimentations et de recherche avec ses

partenaires territoriaux, à visée de transformations sociales au bénéfice des publics accompagnés et du faire société.

Notre projet pédagogique se caractérise certes par cette nécessaire articulation théorie / pratique, mais également par la prise en compte de la singularité de chaque étudiant-e qui élabore la pratique qui lui sera propre.

Auquel cas, l'enseignement en travail social, s'il prend appui sur un cadre légal et différents apports des sciences humaines, ne transmet pas in extenso toute la part qui revient à chacun-e d'adaptation aux situations particulières.

L'enseignement du travail social, dans la nécessaire prise en compte de la singularité de chacun-e, tout autant engagé-e dans la rencontre au un-e par un-e des personnes accompagnées, implique fondamentalement une réflexivité sur sa pratique, qui en fait sa professionnalité.

A. La formation théorique

La formation théorique est dispensée selon 2 modalités complémentaires :

- Pour l'ensemble de la promotion, des cours magistraux, des ateliers de groupe et des conférences assurés par les formatrices-formateurs permanent-e-s ou des intervenant-e-s extérieur-e-s, par des universitaires, des auteur-e-s ou des professionnel-le-s de l'action sociale.

- Des temps de travail en petits groupes, encadrés par une formatrice ou un formateur :

- **Des guidances :**

Ce temps de formation est destiné à éviter l'errance des stagiaires dans leurs questionnements en les engageant à prendre appui sur leurs expériences passées tout en s'attardant sur leurs préoccupations présentes et en envisageant leurs deux années de formation dans une optique de construction réfléchie. Ce temps de guidance est l'outil par lequel les stagiaires peuvent rassembler les apports des différents domaines de compétences, les réflexions issues des divers cours, et celles du champ pratique, afin d'éviter une trop grande dispersion de la réflexion et du questionnement. Cette instance de formation vise à permettre à chaque étudiant-e d'évaluer la pertinence de l'articulation des apports théoriques avec les expériences vécues en stage, mais aussi de mesurer la qualité de la réflexion professionnelle, à travers notamment la production des différents écrits.

- **Des groupes d'analyse des pratiques :**

Ils sont animés par une ou un intervenant-e extérieur-e garant-e de la confidentialité de ce qui se dit dans ces groupes. Ce temps de formation participe à part entière à la construction et à l'actualisation de l'identité professionnelle. Ce qui est demandé aux étudiants, à partir de situations éducatives vécues, c'est de livrer une parole sincère, authentique, personnelle, voire intime sur ce qui se joue pour eux dans les relations éducatives. C'est avant tout un travail d'introspection et de remise en question de soi, en exprimant le plus

librement possible ses difficultés, ses peurs, ses angoisses ou ses craintes, sa vérité et ses ressentis, à une intervenante ou un intervenant qui ne juge pas mais fait preuve d'empathie.

Moyens techniques :

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
 - d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
 - d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
 - d'un Centre de Ressources Documentaires avec 3 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20000 notices, plus de 3000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.
- L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant-e est encadré par l'article sur les droits d'auteur correspondant, dans le règlement intérieur applicable aux stagiaires

B. La formation pratique :

STAGE 1 : 8 semaines - Semestre 1

Les objectifs :

- Comprendre le fonctionnement institutionnel, les missions, etc...
- Côtayer la pluridisciplinarité,
- Comprendre les enjeux du travail en équipe en fonction des rôles et places de chacun,
- Pouvoir côtoyer des usagers, les accompagner dans les aspects éducatifs,
- Comprendre le rôle de chaque professionnel dans le projet personnalisé de l'utilisateur,
- Participer à des réunions d'équipe,
- Aborder la question partenariale,
- S'inscrire progressivement dans une dynamique d'intervention « aux côtés » du référent dans le respect des usagers et du travail mené.

Une semaine de regroupement au centre de formation est programmée pour articuler les apports théoriques et pratiques et pour l'élaboration du Dossier de Pratiques Professionnelles (DPP).

STAGE 2 : 8 semaines – Semestre 2

Les objectifs :

- repérer et comprendre le cadre de l'intervention
- identifier le processus de l'intervention (origine et traitement de la demande, prise en charge financière, évaluation, objectifs de travail, choix des modalités d'intervention en fonction des spécificités professionnelles ou pas...)
- intervenir progressivement dans le cadre d'accompagnements individuels et/ou collectifs dans le respect des usagers et du travail mené avec si possible des outils propres au T.I.S.F.
- comprendre et se situer dans un travail d'équipe et/ou de partenariat
- se situer progressivement en préprofessionnalisation.

Il s'agira donc de s'inscrire progressivement dans une dynamique d'intervention dans le respect de la personne accompagnée et du travail mené.

STAGE 3 : 17 semaines fractionnables Semestre 3 et 4

Les objectifs :

- Renforcer le processus de professionnalisation,
- Se situer progressivement en préprofessionnalisation,
- Construire et d'approfondir les aspects singuliers de la profession en les confrontant à d'autres travailleurs sociaux
- Compléter et approfondir les apprentissages
- Favoriser une prise d'autonomie.

Des semaines de regroupement au centre de formation sont programmées pour articuler les apports théoriques et pratiques et pour l'élaboration du Dossier de Pratiques Professionnelles (DPP).

Ce stage donnera lieu, à une évaluation sur site qualifiant, menée conjointement par le site qualifiant et le centre de formation.

Cette note entrera dans la validation du D.C 1

Le calendrier d'alternance de la formation DETISF de la Rouatière ne permet pas de percevoir une gratification.

La ou le référent-e terrain

Professionnel-le du champ social, médico-social qui fait partie de l'équipe d'accueil dans laquelle va s'inscrire la, le stagiaire au quotidien, elle ou il possède une qualification de niveau au moins égal à celle à laquelle prétend le stagiaire (niveau 4).

Au moins une fois à la fin de chaque période de stage, dans le cadre d'une rencontre formelle, elle ou il permet au stagiaire lors d'un débat, d'analyser son implication lors de cette période, dans la dimension du sens donné aux actions éducatives (orientation, finalités), et d'interroger les repères sur lesquelles se fondent ces actions (valeurs, représentations, idéologies). Dans un souci de qualité du suivi, la référente, le référent est invité-e à demander au stagiaire une préparation écrite pour chacune de ces rencontres.

- Elle, Il, rédige les différentes évaluations du stage en collaboration avec la, le responsable de l'établissement ou du service.
- Elle, Il, procède avec la ou le stagiaire à un bilan de stage à la fin de la dernière période à partir de l'évaluation du projet de stage réalisé par la ou le stagiaire.

Le projet de stage

Document interne et formatif, ce support est rédigé par la ou le stagiaire au centre de formation avant le début du stage. La, Le, stagiaire présente dans ce document ses attentes, ses appréhensions et les objectifs visés en lien avec les domaines de compétences ; sont précisés les moyens qu'elle ou il compte se donner pour atteindre ces objectifs ainsi que les outils d'évaluation à mettre en œuvre.

Le projet de stage fera apparaître :

- Les motivations de la ou du stagiaire quant au choix du site qualifiant
- Une présentation succincte du site et des personnes accueillies
- La présentation des objectifs, des moyens et des outils d'évaluation

La visite de stage

La formatrice ou Le formateur de guidance, ou, lorsque ce n'est pas possible, un autre formateur, effectue une visite de stage pour chaque stagiaire et pour chaque stage. Cette visite réunit la ou le stagiaire, la ou le référent-e terrain, la ou le cadre socio-éducatif ou le responsable de l'établissement et le formateur du C.F.T.S. La Rouatière. Les membres de l'équipe d'accueil peuvent également être présents.

La visite de stage est un temps de formation dans lequel il est demandé à l'étudiant-e de présenter l'établissement d'accueil, son cadre juridique et réglementaire, ses missions, la population accueillie, son implication au quotidien dans les différents projets éducatifs, la mise en œuvre de son projet.

Cette présentation donne lieu à des échanges et des débats quant à l'implication de la ou du stagiaire et permettent l'actualisation du projet de stage.

Une seule visite de stage est prévue. Néanmoins, si des difficultés particulières et importantes apparaissent, une visite supplémentaire peut être programmée avec la formatrice ou le formateur de guidance et/ou la responsable de formation.

6. QUALITÉ DES FORMATRICES /FORMATEURS

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : Formatrices et formateurs sur la filière TISF

	Diplômes	Champ d'intervention
Nachida AMRINE	DETISF DUFRES – Diplôme Universitaire Formatrice Responsable d'actions de Formation DU Droit et Religions Master Sciences de l'Education spécialité ProFA	Coordinatrice Filière TISF Formatrice Filière ME TISF Accompagnatrice VAE
Agnès ARNAUD	DEA en droit Maitrise en droit Privé	Formatrice Cours de droit Filière TISF, BPJEPS
Nicolas CLARY	DE ES Master Sociologie	Formateur Cours de sociologie Filière TISF, BPJEPS Suivi mémoire Filière ES
Valérie DAIX	DESS Politiques sociales et rapports sociaux de sexe Maitrise psychopathologie clinique	Formatrice Cours de psychologie autour de la famille Filière TISF
Isabelle GALERA	Aide-Soignante Licence/maitrise en lettres modernes	Classes préparatoires, dispositifs d'insertion, AES, TISF Savoirs de base, culture générale et professionnelle, communication

	Diplômes	Champ d'intervention
Martine LEFORESTIER	DESS Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées Psychologie Clinique DU approche pluridisciplinaire des adolescents difficiles – Thérapie familiale systémique	Formatrice Accompagnatrice VAE Filière ME ES
Sylvie PISTRE	BTS ESF Niveau CESF DU Arts Thérapies	Formatrice SNQ, SVN, CAP PE, AES, TISF, dispositifs d'insertion CCS
Sophie RAYNAUD	Master Sciences Humaines et sociales mention éducation enseignement et formation DU Autisme	Coordinatrice classes préparatoires, CAP AEPE, BPJEPS « Animation Sociale », Médiateur Social dispositifs d'insertion
Gaëlle VASSIERE	Diplôme Universitaire « Développement de l'enfant » Master Professionnel Psychologie clinique et Neuropsychologie Master Recherche National mention neurosciences spécialité neuropsychologie	Formatrice Cours de psychologie autour du développement de l'enfant Filière TISF, BPJEPS

CONTACTS :

- **Nachida AMRINE** Coordinatrice pédagogique formation DE TISF et DE AF
namrine@larouatiere.com
- **Carine GARNIER** Secrétariat TISF : 04 68 11 45 17

7. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

✓ **Suivi administratif:**

Émargement présentiel cours : signature par les stagiaires et les formatrices-formateurs des feuilles d'émergence par demi-journées.

Émargement présentiel stage : signature par les stagiaires et les référents de site qualifiant émergence par journée.

✓ **Suivi pédagogique :**

Commissions pédagogiques semestrielles Validation des Parcours de Formation

Réunion d'équipe

Entretiens individualisés à la demande du stagiaire ou de l'équipe

Entretiens de régulation sur sites qualifiants

Commission des litiges

✓ **CERTIFICATIONS :**

Le référentiel de certification est composé de six épreuves validant chacune un domaine de compétences et dont les modalités sont précisées à l'annexe 2 « Référentiel de certification » de l'arrêté du 26 avril 2006.

Elles sont organisées comme suit :

Domaines de Compétences	Référentiel de certification (arrêté du 26 avril 2006): modalités d'évaluation
DC1 : Conduite du projet d'aide à la personne	Pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant. <ul style="list-style-type: none">✓ Note sur 20 (coefficient 1)✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation (conformément à la procédure établie dans la convention de site qualifiant) Dossier de pratiques professionnelles noté par le jury du diplôme <ul style="list-style-type: none">✓ Note sur 20 (coefficient 1)✓ Soutenance orale du dossier devant le jury du diplôme (30 minutes)✓ Note sur 20 (coefficient 1)✓ Epreuve organisée par la DRASS
DC2 : Communication professionnelle et travail en réseau	Epreuve orale permettant au candidat de positionner, pour une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires (2 sujets au choix, préparation 30 minutes, entretien 20 minutes) <ul style="list-style-type: none">✓ Note sur 20.✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation
DC3: Réalisation des actes de la vie quotidienne	Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves de mises en situation pratique et au moins une épreuve de contrôle de connaissances. <ul style="list-style-type: none">✓ Note sur 20✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation

Domaines de Compétences	Référentiel de certification (arrêté du 26 avril 2006): modalités d'évaluation
DC4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	<p>Epreuve orale de 20 minutes permettant, à partir d'une situation de la vie quotidienne, au candidat d'analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20 ✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation
DC5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	<p>Epreuve écrite de 3 heures permettant au candidat d'analyser une situation en rapport avec l'enfance ou la famille</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note sur 20 ✓ Epreuve organisée par la DRASS
DC6 : Accompagnement social vers l'insertion	<p>Epreuve écrite de 2 heures permettant, pour une situation d'exclusion donnée, au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de présenter les dispositifs et les services pouvant être sollicités ✓ de proposer un accompagnement social adapté ✓ Note sur 20 ✓ Epreuve organisée par l'établissement de formation

8 . DISPOSITIF D'INDIVIDUALISATION DE PARCOURS

A l'entrée en formation, les candidat.e.s peuvent faire valoir une demande d'allègement qui sera définie dans le cadre d'une Commission en présence de la Responsable pédagogique et de la Coordinatrice.

Dans tous les cas, l'Organisme de Formation produit :

- un dossier de demande d'allègement
- un devis d'aménagement individualisé
- un livret de formation pour les parcours complets (DIPF Document individuel de parcours de formation)
- un DIPP – document individualisé parcours partiel
- un calendrier individualisé, pouvant prendre appui sur des temps collectifs des programmations en cours, pouvant également comprendre des entretiens individuels.

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION :

TISF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Bac professionnel services de proximité et vie locale	Bac professionnel services en milieu rural	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Titre professionnel assistant de vie
DF 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	Dispense			Allègement	Allègement		Allègement	
DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement		
DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne					Dispense	Allègement	Allègement	Dispense
DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement							
DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement					Dispense		
DF6 : Accompagnement social vers l'insertion	Dispense	Dispense*	Allègement	Allègement				

* uniquement pour les titulaires du Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration

9. ACCESSIBILITÉ VAE / APPRENTISSAGE

Accessible à La VAE

Dans le cadre de projet de promotion ou de reconversion, une dizaine de candidats finalise ce projet en utilisant le compte personnalisé de formation, en s'adressant à l'OPCO de leur employeur ou en sollicitant Pôle Emploi pour l'obtention d'un financement. A l'issue de ces démarches il est demandé de contacter l'ASP afin de retirer le livret 1 puis de leur verser pour qu'ils délivrent, ou pas, la recevabilité et envoient alors le livret 2. L'ASP est un établissement public administratif, son champ d'intervention est interministériel. Afin de garantir l'effectivité du droit individuel à la VAE, la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) a décidé de confier la gestion de la VAE sanitaire et sociale à un opérateur externe. Les candidats font ensuite le choix de s'adresser à l'organisme qui va les accompagner dans la démarche d'écriture du livret 2 (livret de validation des acquis de l'expérience, document réalisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Éducation Supérieure et de la Recherche ainsi que par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale). Le CFP La Rouatière fait partie de la liste de ces organismes et propose un accompagnement de 24h, qui a pour objet:

- s'approprier le référentiel de compétences
- expliciter ses expériences et de les confronter au référentiel
- repérer les situations expérientielles pertinentes au regard du référentiel de certification
- valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses menées, des preuves apportées
- acquérir des outils méthodologiques permettant l'écriture d'un livret 2 conforme au attendus
- se préparer à l'épreuve orale

Accessible à l'APPRENTISSAGE

CFA Sanitaire et Social

Stéphanie CROS : stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.fr

Programme de formation DETISF 03.04.23